



DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Sainte-Savine

SEANCE DU 8 juin 2026

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
33	29	29 + 4 pouvoirs

Date de convocation 2 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le huit juin à dix-huit heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, SALLE du CONSEIL MUNICIPAL - Hôtel de Ville, 1er étage, sous la présidence de **Arnaud MAGLOIRE**, maire.

Présents : **MAGLOIRE Arnaud, FERNANDEZ Sophie, HENNEQUIN Virgil, CATERINO Marie-Laure, BLANCHOT Bastien, CHAUDET Martine, BERNIER Romain, BEHL Frédérique, MENERAT Thierry, PIAT Isabelle, RIBAILLE Cécile, ARNAUD Adrien, SINGEVIN Pascal, CLERGEAT Pascaline, GRENIER Pascal, PROTAT Anne-Lucy, THIBAUT David, KACEMI Farida, MARTIN Antoine, BARDET Alice, ASCENSO Mickaël, DUGARD Sophie, POUZIN Jean-Michel, BERGERET Fanny, RENNESSON Arnaud, MOUZON Valentin, SABATINO Anne, BEAUFILS Luc, COLLOT-TOUZÉ Nelly.**

Représentés : **HUART Gérald pouvoir donné à MAGLOIRE Arnaud, TIEDREZ Valérie pouvoir donné à BEHL Frédérique, GAUTHERIN Tristan pouvoir donné à BLANCHOT Bastien, GULTEKIN Gülcan pouvoir donné à HENNEQUIN Virgil.**

Madame BARDET Alice a été nommée secrétaire de séance

Objet : BUDGET – Dotation de solidarité urbaine 2025
N° de délibération : 20260608_21

Rapporteur : M SINGEVIN

La loi n° 91-429 du 13 mai 1991 a institué une dotation de solidarité urbaine. La commune de Sainte-Savine a perçu 384 810 € au cours de l'exercice 2025 au titre de la dotation de droit commun.

Ces crédits sont affectés à la mise en œuvre d'actions d'amélioration du cadre de vie des habitants, d'insertion sociale et professionnelle des populations en difficulté et d'actions éducatives et de prévention.

Pour mémoire, les dépenses éligibles à la DSU réalisées en 2025 sont :

AMELIORATION DU CADRE DE VIE DES SAVINIENS

Aménagements urbains (voirie, éclairage public, enfouissement réseaux, espaces verts ...	1 341 945 €
Travaux dans les bâtiments à vocation scolaire	121 383 €
Travaux dans les bâtiments à vocation sociale et culturelle	1 536 994 €
Travaux dans les bâtiments et équipements sportifs	2 099 960 €

ACTIONS SOCIALES

Les actions sociales sont mises en œuvre par la commune et le centre communal d'action sociale.

A ce titre la commune a versé au CCAS une subvention de 460 000 €.

1- Actions de cohésion sociale :

Gérées par le CCAS :

Les aides facultatives (aides financières, secours, bons de Noël aux bénéficiaires du R.S.A, revenu minimum étudiant)	20 332 €
Les seniors : distribution de colis à Noël et repas de Noël	39 943 €
L'épicerie sociale	110 559 €

Gérées par la Ville :

Le versement de subventions aux associations œuvrant dans le domaine social de manière directe ou indirecte

Subventions aux associations œuvrant dans le domaine social et/ou à caractère culturel	67 604 €
Subventions aux associations à caractère sportif	50 723 €

2 – Enfance - jeunesse – famille :

Le coût des actions réalisées pour satisfaire aux besoins liés à la petite enfance, à la jeunesse et à la famille (accueils de loisirs, multi-accueil, famille/seniors) s'élève à 1 956 926 €.

La dotation de solidarité urbaine a été prioritairement affectée à l'amélioration du cadre de vie des Saviniens.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité** prend acte de la présentation du rapport des actions sociales entreprises.

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
29	4	33	0	0	0

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Affiché le 9 juin 2026
Pour extrait conforme
Arnaud MAGLOIRE, maire



Arnaud MAGLOIRE

Arnaud MAGLOIRE
2026.06.12 13:38:05 +0200
Ref:11188304-16877738-1-D
Signature numérique
le Maire